

Séance du 20 mars 2026
Délibération n°D2026-011

L'an deux mille vingt-six et le vingt du mois de mars, à dix-neuf, le conseil municipal de la **Commune de Saint-Georges-de-Luzençon**, régulièrement convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni dans la salle des fêtes, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, maire** de la Commune de **Saint-Georges-de-Luzençon**.

Présents : BERNARD Jean Luc, CADAUX Didier, CARRIERE Philippe, CHUREAU Esther, DE SAINT SERNIN Guilhem, DELMAS Corinne, EGEA Frédéric, FAGES Christine, GALTIER Samuel, GAUFFRE Christian, MUYS Elisabeth, PRADAL Charlene, RAYMOND Christine, RAYNAL GAL Amérine, ROCHE Aude, THOMAS Rémi, TOURNIER Anaïs et VICENTE Florian
Formant la majorité des membres en exercice

Procuration(s) : LEPETIT Philippe à EGEA Frédéric

Absent(s) excusé(s) : /

Nombre de Membres
Afférents au conseil municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 18
Quorum : 10

D2026-011 : Nomination d'un secrétaire de séance

- **Vu** l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - **Considérant** qu'il y a lieu de nommer un secrétaire de séance en charge d'établir le procès-verbal de la présente séance,
- Monsieur le maire invite le conseil municipal à nommer un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Le conseil municipal, Oui cet exposé et après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

PROCEDE à la nomination d'un secrétaire de séance.

Mme Elisabeth MUYS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
Elisabeth MUYS



Pour extrait conforme,
Le maire,
Didier CADAUX



Séance du 20 mars 2026
Délibération n°D2026-011

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative, dans les 2 mois à compter de la publication ou notification du présent acte, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
et/ou
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Acte rendu exécutoire
Après publication le :
Transmission au représentant de l'État le :